



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines

Arrêté n°1525-2025/VR/DRH/DEC fixant la liste des candidats ayant obtenu le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, session 2025

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L325-17 à L325-20 ;
- VU le décret du 03 juillet 2024 portant renouvellement du vice-recteur de la Polynésie française – M. TERRET Thierry ;
- VU le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;
- VU l'arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;
- VU l'arrêté n° 7023-2024/VR/DRH/DEC du 16 septembre 2024 fixant les modalités d'organisation de la session d'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de l'expérience professionnelle ouverte au titre de l'année 2025 ;
- VU le procès-verbal du jury de délibération de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP), session 2025 daté du 26 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des candidats admis à la session 2025 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle est établie comme suit :

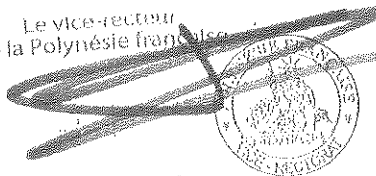
- Mme MANEA Ruth
- Mme MARUHI CONROY Chantal
- Mme MATAIHO JEAN Vahinerii Léonne

Article 2

Le Secrétaire Général du Vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Papeete, le 04 mars 2025

Le vice-recteur
de la Polynésie française



Thierry TERRET